

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1) Identification de l'organisme qui passe le marché : Etat

2) Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur,

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
RSMA de Guyane

Pouvoir adjudicateur - Signataire du marché : **Monsieur le colonel commandant le RSMA-G**

Adresse : **Quartier NEMO BP 246 97393 SAINT LAURENT DU MARONI**

Téléphone : **05 94 34 45 07 ou 06 94 26 14 07** - télécopie : **05 94 34 45 44**

Adresse de courrier électronique : **rsmag.daf@wanadoo.fr**

3) Objet du marché :

SAINT LAURENT DU MARONI (97393) – RSMA G - Quartier NEMO – Remplacement et réalisation d'installations d'évacuation d'eau pluviale.

Type de marché de travaux : MPPA

4) Lieux d'exécution :

SAINT LAURENT DU MARONI (97393) – RSMA - Quartier NEMO

5) Caractéristiques principales :

Les travaux objets du présent marché concernent la dépose, la fourniture et la pose d'installations d'évacuation d'eau pluviale sur huit bâtiments du camp NEMO à Saint Jean du Maroni.

Nature et étendue : **Refus des variantes**

6) Délai d'exécution :

Six (6) semaines y compris deux (2) semaines de période de préparation.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : **avril 2010**

7) Conditions relatives au marché

Cautionnement et garanties exigés : **néant**

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le régime financier applicable au marché et celui fixé aux articles 86 à 118 du CMP. Pas de retenue de garantie, paiement d'acomptes et d'un solde par virement dans le délai maximum de 30 jours. Le marché sera conclu en euros.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs :

Le marché sera conclu avec une entreprise générale ou avec un groupement d'entreprises conjointes.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française : **Aucune**

8) Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures seront examinées conformément aux dispositions des articles 52 et 58 du CMP en tenant compte des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles du candidat.

9) Nombre de candidats **Néant**

10) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse.

11) Type de procédure : **Adapté**

12) Publications relatives à la même consultation : Néant

13) Conditions de délai

Date limite de réception des offres :

18/03/2010 à 11h00

- Soit par voie postale en recommandé avec A.R.
- Soit remises contre récépissé.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus seront rejetés.

Modalités : voir règlement de consultation

Délai minimum de validité des offres :

120 jours mois à compter de la date limite de remise des offres

14) Autres renseignements

1- Adresse auprès de laquelle des renseignements et documents peuvent être obtenus :

D'ordre administratif et technique

1 Nom de l'organisme : Régiment du Service Militaire Adapté

2 Correspondant : monsieur le directeur des travaux et de l'infrastructure du RSMA G

3 Adresse : quartier NEMO, BP 246

4 Code postal : 97393

5 Ville : SAINT LAURENT DU MARONI

6 Téléphone : 0594344507 ou 0694216784

7 Télécopieur : 0594344544

8 Adresse de courrier électronique (courriel) : rsmag.daf@orange.fr.....

2- Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

1 Nom de l'organisme : Régiment du Service Militaire Adapté

2 Correspondant : monsieur le directeur des travaux et de l'infrastructure du RSMA

3 Adresse : quartier NEMO, BP 246

4 Code postal : 97393

5 Ville : SAINT LAURENT DU MARONI

6 Téléphone : 0594344507 ou 0694216784

7 Télécopieur : 0594344544

8 Adresse de courrier électronique (courriel) : rsmag.daf@orange.fr.....

15) Date d'envoi du présent avis à la publication :

__/__/____

Le colonel Philippe POTIN
Commandant le régiment du service militaire adapté
de Guyane
ORIGINAL SIGNE

DESTINATAIRES :

- Mairie de SAINT LAURENT DU MARONI

Copies intérieures

- DTI. – Chrono